

ASSEMBLEE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

8 mars 1990

SESSION ORDINAIRE 1989-1990

PROJET DE REGLEMENT concernant le budget DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE pour l'année budgétaire 1990 4-I et II (1989-1990) n° 1

ERRATA

EXPOSE DES MOTIFS

I. Introduction

Page 2 :

« Quant aux dépenses, elles s'élèvent à 298.061.254 F, soit un boni de 162.763 F. »

« Un supplément de dépenses de 175.938 F... »

« Quant au mali présumé, à reporter à l'exercice 1990, il s'élève à 13.244.655 F. »

II. Budget de l'exercice propre

B. Les dépenses ordinaires se répartissent en :

- | | |
|---------------------------------|--------------|
| 2. dépenses de fonctionnement : | 86.246.001 F |
| 3. dépenses de transferts : — | (23,2 %) |

ANNEXE III AU PROJET 4-I ET II (1989-1990) N° 1

Tableaux comparatifs

Page 28 : Tableau des dépenses de fonctionnement

Enseignement supérieur	1990	1.790.000
Education permanente	1990	3.500.000
TOTAL :	1990	86.246.001

Page 31 : Tableau — Total des dépenses

Enseignement supérieur	1990	3.340.000
TOTAL :		298.061.254

Page 35 : Tableau — Total des recettes

Santé	1990	—
TOTAL :		298.224.017